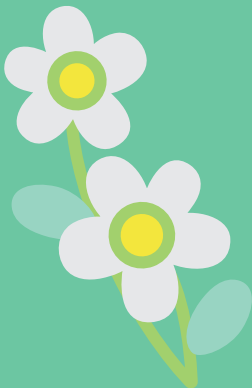


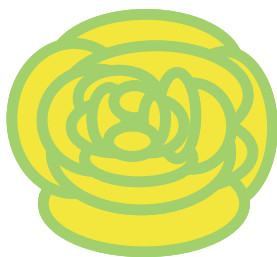


GUIDE DU COMPOST

Toutes les solutions pour composter à Paris



**LE PARIS
ANTIGASPI**



Notre Ville est pleinement engagée dans le développement du compostage urbain et la stratégie Zéro déchet.

En effet, Paris s'affirme comme précurseur en termes de dispositifs de soutien au compostage urbain. Ainsi, depuis 2010, dans le cadre de son premier Plan de Prévention des Déchets, notre collectivité propose un accompagnement gratuit aux habitants et aux établissements publics volontaires dans leurs pratiques du compostage collectif.

Forte du succès de ce dispositif, et suite à l'initiative d'associations pionnières, la Ville de Paris a étendu en 2015 son dispositif d'accompagnement aux projets de composteurs de quartier. Enfin, pour prolonger et amplifier encore cette dynamique, nous avons adopté début 2017 un Plan Compost, afin de développer plus massivement encore la pratique du compostage à Paris. Ainsi, nous soutenons aujourd'hui plus de 500 sites de compostage collectifs en pied d'immeuble et une dizaine de composteurs de quartier. Dans ce cadre, la Ville de Paris propose aujourd'hui un troisième dispositif : le lombricompostage individuel. Valoriser ses déchets alimentaires en les compostant, c'est bien – mais ne pas gaspiller les aliments, c'est encore mieux !

Ainsi, la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris, adoptée en juin 2014, vise à mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération de déchets qui peuvent être valorisés autrement.

L'objectif est de passer d'un modèle d'économie linéaire à une économie circulaire, considérant chaque déchet comme une ressource et non plus comme un rebus.

En substituant à la logique du remplacement celle de la récupération, du réemploi et du recyclage, nous pouvons bâtir un nouveau projet de société – qui place la protection de l'environnement et la dignité humaine en son cœur. C'est aussi comme cela que nous pouvons retisser un lien harmonieux avec la nature et faire émerger de nouvelles manières de produire, de consommer et de partager.

Fini le tout jetable, place au durable !

Anne Hidalgo, Maire de Paris

« COMPOSTER » ÇA VEUT DIRE QUOI ?

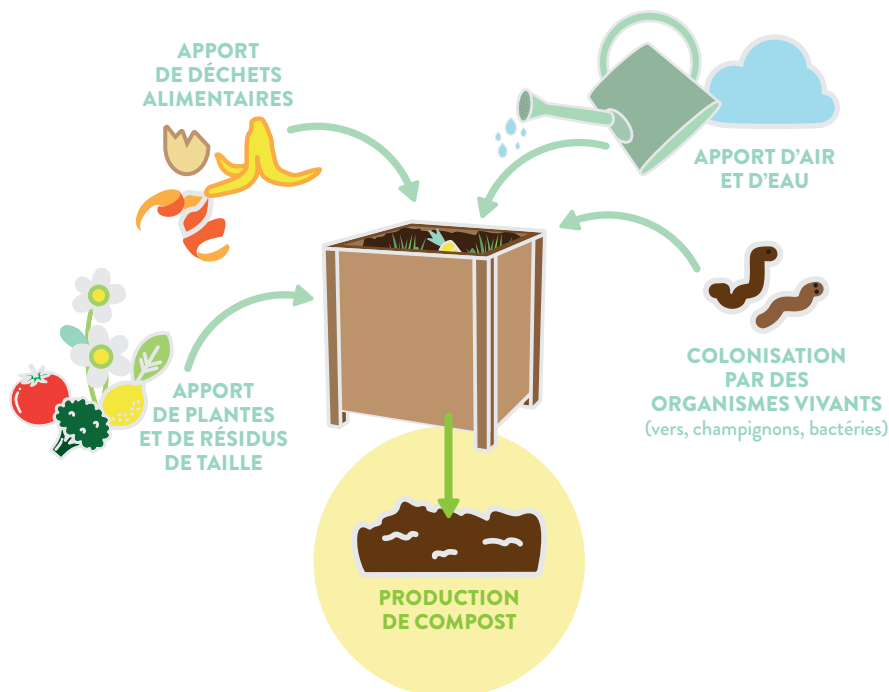
Composter c'est participer au cycle naturel de la fertilisation de nos jardins et tendre vers la démarche Zéro déchet.

Les déchets concernés sont les « biodéchets » qui comprennent :

- **Les déchets verts :** tout déchet non dangereux biodégradable d'espace vert tels que les plantes vertes ou les arbustes.
- **Les déchets alimentaires :** tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, tels que les épluchures de légumes, les restes de cuisine et de repas.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compostage reproduit, en accéléré, le processus naturel de fabrication de l'humus de nos forêts : grâce au travail des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des petits invertébrés (vers, collemboles, cloportes...), les matières biodégradables se transforment au contact de l'air (oxygène) et de l'humidité, en compost. Cette matière proche du terreau est riche en minéraux et peut être utilisée comme fertilisant pour nos jardins ou plantes d'agrément.



POURQUOI COMPOSTER

Il y a au moins 4 bonnes raisons de se lancer.

VOUS AIMEZ JARDINER

Composter vos biodéchets, c'est produire vous-même un engrais 100 % naturel et gratuit pour vos plantations, évitant ainsi l'utilisation d'engrais chimiques.

VOUS AVEZ LA FIBRE ÉCOLOGIQUE

Composter vos biodéchets, c'est réduire vos ordures ménagères et penser à l'environnement ! La preuve : le contenu de la poubelle d'un ménage parisien est constitué de près de 22 % de déchets organiques humides, soit entre 70 kg et 80 kg par habitant et par an. Composter ses biodéchets permet donc de réduire le volume de nos poubelles. À terme, cela veut dire moins de camions de collecte en circulation et moins de déchets humides incinérés.

VOUS ÊTES PROCHE DE LA NATURE

Composter et entretenir des plantes et végétaux chez soi contribue au développement de la végétalisation de la Ville, et donc de la biodiversité à Paris.

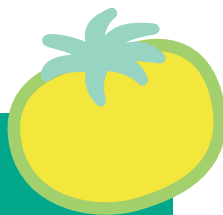
VOUS ÊTES TRÈS SOCIABLE

Composter, c'est l'occasion de se mobiliser, avec vos voisins ou amis, autour d'un projet commun. Installer un composteur dans son quartier ou son immeuble, c'est favoriser la convivialité entre les habitants !

LES RÈGLES D'UTILISATION DU COMPOST

Avant de vous lancer, assurez-vous d'avoir suffisamment de plantes et de végétaux sur place pour utiliser votre production.

Sachez qu'il est interdit de céder ou de vendre le compost que vous produisez (la norme NFU 44-051 exige en effet que le compost produit fasse l'objet d'analyses, avant d'être cédé ou vendu ; ceci afin de garantir ses qualités sanitaires et agronomiques).



1 TONNE DE BIODÉCHETS

produit entre 150
et 250 kg de compost

1 TONNE PAR AN

c'est la quantité de biodéchets
convertie en compost
par un groupe de 10 foyers sur
un site de compostage collectif

16 TONNES PAR AN

c'est la quantité de biodéchets
convertie en compost
par un groupe de 200
participants sur un site de
compostage de quartier

COMMENT COMPOSTER À PARIS ?

Il existe trois types de composteurs :

1- LES COMPOSTEURS COLLECTIFS EN PIED D'IMMEUBLE

2- LES COMPOSTEURS DE QUARTIER

3- LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Il y a donc une solution pour chaque foyer parisien. La Mairie de Paris a mis en place depuis 2010 des dispositifs d'accompagnement **gratuits** et adaptés à toutes les solutions, vous n'avez plus qu'à suivre le mode d'emploi.

Cet accompagnement est porté par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et concerne les projets de compostage collectif en pied d'immeuble, ainsi que les projets de composteurs de quartier. Il comprend l'accompagnement par un maître-composteur et la fourniture du matériel nécessaire (bacs, bioseaux, mélangeurs, guide d'utilisation, etc.). Ce dispositif d'accompagnement est soumis à plusieurs critères d'éligibilité, qui vous sont présentés ici.



*Composteur collectif
en pied d'immeuble*



Composteur de quartier



*Lombricomposteur
individuel*

1-LES COMPOSTEURS COLLECTIFS EN PIED D'IMMEUBLE

Ces équipements sont installés dans les jardins ou les cours de copropriétés et sont accessibles aux foyers volontaires participants. Plus de 500 composteurs collectifs sont déjà installés à Paris, ce qui en fait la ville la mieux dotée de France !

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les ménages.**
- **Les établissements publics et municipaux** (écoles, crèches, etc.).

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- **Pour les ménages :**
 - Réunir au moins 7 foyers participants ;
 - Désigner un référent : personne relais auprès des autres participants ;
 - Obtenir l'accord du gestionnaire d'immeuble ;
 - Avoir un débouché pour le compost (plantes, potager...).
- **Pour les établissements publics :**
 - Obtenir l'accord du chef d'établissement ;
 - Avoir un débouché pour le compost ;
 - Désigner un référent.

Si les conditions sont remplies, le prestataire de la mairie de Paris réalise un diagnostic, notamment pour vérifier l'espace disponible dans les parties communes (cour, hall), la configuration optimale pour les bacs et les possibilités d'utilisation du compost (présence suffisante d'espaces verts et de jardinières).

COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR ?

En fonction de l'espace, deux types de compostage sont possibles : le compostage en bac ou le lombricompostage. Ce qui les différencie ? Le processus de fabrication du

compost : dans le cas du lombricomposteur, on place des vers dans le bac, qui se chargent de « digérer » les déchets organiques. Il présente beaucoup d'avantages : ne dégage pas d'odeurs, fonctionne en toutes saisons, produit un engrais de grande qualité et surtout, plus rapidement !

- **Surface au sol inférieure à 10 m² :** lombricomposteur (dans un hall ou dans une cour).
- **Surface au sol supérieure à 10 m² :** composteur en bac (dans une cour, un parc ou un jardin).



INSTALLER UN COMPOSTEUR COLLECTIF D'IMMEUBLE

- Effectuer une demande par mail à dpe-compostage@paris.fr.
- Réunir les conditions requises.
- Si les conditions sont remplies, la mairie de Paris programme une visite sur place par un maître-composteur, qui effectue le diagnostic.
- Si le diagnostic est probant, la mairie commande et livre le matériel sur place, et organise la formation du référent du site, qui formera les autres participants.
- Suivi du site environ 8 mois par un maître composteur.
- Une visite annuelle est réalisée par le prestataire de la mairie de Paris.

2- LES COMPOSTEURS DE QUARTIER

Gérés par des associations, les composteurs de quartier sont situés en extérieur sur des sites publics, tels que des jardins partagés.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Une association locale, porteuse du projet.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- **Viabilité du projet et du site :** espace suffisant, identification de débouchés pour l'utilisation du compost produit.
- **Accord de la mairie d'arrondissement.**
- **Accord du gestionnaire du site :** direction des espaces verts de la mairie de Paris pour les jardins partagés, direction de la jeunesse et des sports pour les équipements sportifs, etc.

Si les conditions sont remplies, le prestataire de la mairie réalise un diagnostic, notamment pour vérifier l'espace disponible et la configuration optimale des bacs.

Bon à savoir : les bacs sont posés à même la terre, afin de capter les jus éventuels. L'emprise minimale au sol est de 10 m² et le site doit être délimité.

Y A T-IL UN COMPOSTEUR PRÈS DE CHEZ VOUS ?

En 2017, 11 composteurs de quartier ont été recensés à Paris, répartis sur 6 arrondissements. Pour savoir s'il existe un composteur dans votre quartier, consultez le site **Paris.fr** ou contactez votre mairie d'arrondissement : **meslieux.paris.fr/mairies-d-arrondissement**.

Une fois votre composteur localisé, contactez l'association en charge de sa gestion pour en connaître les modalités d'accès (en effet, le site est accessible uniquement aux horaires de permanence de l'association gestionnaire).

INSTALLER UN COMPOSTEUR DE QUARTIER

- Effectuer une demande par mail à dpe-compostage@paris.fr.
- Avoir un porteur de projet viable (association).
- Réunir les conditions requises (avoir un site identifié, etc.).
- Obtenir l'accord de la mairie d'arrondissement et de la direction gestionnaire du site.
- Si les conditions sont remplies, la mairie de Paris programme une visite sur place par un maître-composteur, qui effectue un diagnostic.
- Si le diagnostic est probant : rédaction d'une convention d'occupation par la mairie d'arrondissement, soumise au vote en Conseil d'arrondissement.
- Commande et livraison du matériel et formation du référent.
- Inauguration avec la mairie d'arrondissement, indiquant le lancement du site.



3- LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Vous vivez en appartement et n'avez pas de composteur collectif ou de composteur de quartier à proximité ? Vous pouvez composter chez vous, grâce au lombricomposteur individuel, qui va produire de l'engrais pour vos plantes d'intérieur et celles de votre balcon.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les ménages parisiens (un seul kit par foyer).

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- **Résider à Paris.**
- **Avoir identifié des usages** pour le compost (plantes d'intérieur, plantes aromatiques...).
- **Venir chercher son kit** de lombricompostage lors des journées de distribution organisées par la mairie (jour et heure indiqués dans le courriel d'invitation).
- **Lire et accepter la Charte** d'engagement de bon usage du lombricomposteur.
- **Remplir et retourner** au bout de 6 mois l'enquête d'évaluation à dpe-compostage@paris.fr.

BON USAGE D'UN LOMBRICOMPOSTEUR INDIVIDUEL

- **Un lombricomposteur contient des êtres vivants.** En cas d'absence supérieure à quatre semaines, demandez à un voisin ou à un proche de venir nourrir les vers. Les vers sont sensibles à la température : ils craignent le gel et les températures supérieures à 35°. Il faudra donc veiller à placer votre lombricomposteur dans un environnement adapté, idéalement entre 17°C et 25°C (cuisine, balcon, cave, garage... selon la saison).
- **Éviter toute protéine animale** (viande, poisson, laitage), pain, pâtes, riz, agrumes et déchets verts de jardin.

- **Si la population de vers meurt**, il est de la responsabilité du détenteur de trouver une solution pour relancer son lombricomposteur (don de vers entre particuliers, ferme lombricole...). Attention, la Ville de Paris ne collectera pas le compost ni l'engrais liquide produits, l'usage reste sous votre responsabilité.

INSTALLER UN LOMBRICOMPOSTEUR INDIVIDUEL

- S'inscrire lors des campagnes de dons organisées par la **mairie de Paris**. Voir sur le site Paris.fr ou sur celui de votre mairie d'arrondissement.
- Venir récupérer sur place le kit de lombricompostage lors des journées de distribution organisées par la Ville, au jour et à l'heure stipulés dans le courriel d'invitation.
- Assister à la formation de 15-20 min réalisée par un maître-composteur.
- Envoyer le « bon de vers ». Comptez deux à cinq semaines pour les recevoir, donc la mise en fonctionnement de votre lombricomposteur ne sera pas immédiate.
- Une fois les vers reçus : démarrer le lombricomposteur, en respectant les conseils indiqués dans le guide remis lors de la formation.
- Remplir et renvoyer au bout de 6 mois l'enquête d'évaluation à l'adresse suivante : dpe-compostage@paris.fr.

TRUCS & ASTUCES POUR RÉUSSIR VOTRE COMPOST



**SAMUEL, MAÎTRE-
COMPOSTEUR,
NOUS LIVRE LES SECRETS
D'UN COMPOST RÉUSSI**

QUELS DÉCHETS MET-ON DANS LE COMPOSTEUR ?

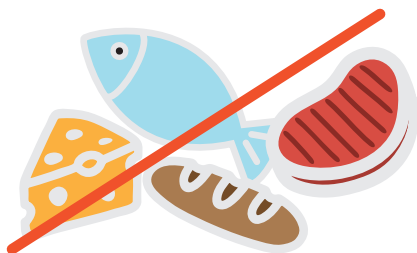
— **Samuel** : Pour un compost équilibré, il faut **50 % de matières vertes, ou « azotées »** / **50 % de matières brunes ou « carbonnées »**.

Les matières vertes, ce sont les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les plantes et feuilles vertes, le marc de café et de thé. Ces matières apportent de l'eau et de la nourriture. Les matières brunes, ce sont

les feuilles mortes, cartons, papier journal, coquilles d'œufs écrasées, pailles... Ces matières dures et sèches structurent le compost et évitent l'excès d'humidité.

QUELS DÉCHETS FAUT-IL ÉVITER ?

Ne mettez pas de viandes, poissons, os, laitages, sauces, agrumes en grande quantité, pain, car ils génèrent des odeurs, ralentissent le processus de compostage et peuvent attirer des animaux nuisibles.



COMMENT ENTREtenir SON COMPOST ?

Il y a 4 gestes simples à retenir.

1 - Équilibrer les matières sèches et les matières humides (mélanger un seau de feuilles mortes, papier ou carton, avec un seau d'épluchures de fruits et légumes).

2 - Mélanger les matières sèches et humides.

3 - Aérer régulièrement le compost.

4 - Surveiller l'humidité : un compost doit être légèrement humide (trop sec, la décomposition s'arrête. Trop humide, le compost fermente et dégage des odeurs).

COMMENT VÉRIFIER L'HUMIDITÉ DU COMPOST ?

Faites le test de la poignée ! Pressez entre vos doigts une poignée de matière.

1 - Si l'eau coule beaucoup, le compost est trop humide.

2 - Si aucune goutte d'eau ne coule, le compost est trop sec, rajoutez un peu d'eau.

3 - Si quelques gouttes perlent entre les doigts, l'humidité du compost est suffisante.

COMMENT VÉRIFIER LA MATURITÉ DU COMPOST ?

Le compost a atteint sa maturité après 6 à 9 mois. Vous pouvez l'utiliser en terreau. Pour cela, il faut mélanger un volume de compost avec un volume de terre et un volume de sable. Une astuce pour savoir si le compost est arrivé à maturité : mettre des graines de cresson dans un mélange de terre et compost. Si les graines germent au bout d'une semaine, le compost est arrivé à maturité*.

LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER LES DÉSAGRÈMENTS

Un compost bien préparé ne sent pas mauvais ! Il a une odeur d'humus, qui rappelle celle des sous-bois.

1 - Ne mettez pas trop de fruits et légumes humides et sucrés, pour éviter les moucheron. Mélangez-les pour aérer le compost et les recouvrir de matière brune (broyat).

2 - Ne mettez pas de déchets carnés, pour éviter les rats et autres animaux nuisibles !

3 - Pensez à arroser de temps en temps le compost s'il n'est pas assez humide.

4 - En hiver, la température du compost diminue et l'activité de décomposition se fait au ralenti. Il est donc préférable d'apporter davantage de matière brune, car l'humidité s'évapore moins. Pensez aussi à brasser le compost pour l'aérer pendant cette période.

UTILISER SON COMPOST COMME ENGRAIS

COMPOST SOLIDE

Suivez la règle du tiers : mélangez un volume de compost avec un volume de terre et un volume de sable.

COMPOST LIQUIDE

(Jus de compost produit avec un lombricomposteur)

Suivez la règle du 10^{ème} : pour une bouteille d'1 L, diluez environ 10 cl jus de compost dans 90 cl d'eau.

Ce guide s'inscrit dans le Plan Compost Parisien 2016-2020,
comprenant 30 actions pour le développement du compostage à Paris.

Rendez-vous sur Paris.fr
rubrique *le Plan Compost Parisien 2016-2020*



**POSEZ VOS QUESTIONS
ET ÉCHANGEZ SUR LE BLOG PARISIEN
« COMPOST ET VOUS À PARIS »,**
informations et actualités sur le compostage à Paris.

